

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 V. 523 Voeu relatif aux opérations d'aménagement d'espaces en reconversion dans Paris

Le Conseil de Paris,

Considérant les objectifs de la Cop21 ;

Considérant les objectifs du Plan Climat de la Ville de Paris ;

Considérant le rôle des îlots de fraîcheur dans la lutte contre le réchauffement climatique ;

Considérant la volonté de la ville de Paris de trouver un équilibre entre les nouvelles constructions et les espaces libres et de pleine terre ;

Considérant l'impératif d'évaluer, le plus en amont possible, les effets potentiels d'un projet urbain sur la santé de la population ;

Considérant la nécessité d'implication des riverain.nes dans le processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre de tout projet urbain impactant leur quartier ;

Considérant le vœu déposé David Belliard, Joëlle Morel, Jérôme Gleizes et les élu.e.s du Groupe écologiste de Paris relatif aux opérations d'aménagement d'espaces en reconversion ;

Considérant que l'ensemble des opérations d'aménagement de Paris sont concernées et non seulement celles du 12^{ème} arrondissement;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que :

Pour toute opération d'aménagement d'espaces en reconversion en cours ou à venir dans Paris :

- soit programmée une étude permettant un diagnostic de l'impact du projet urbain sur l'effet dlot de chaleur urbain avant le démarrage des travaux

- soit programmée une Évaluation d'impact sur la Santé (Eis) sur la zone autour du projet
- les riverain.nes soient étroitement concertés et impliqués tout au long de la vie du projet